

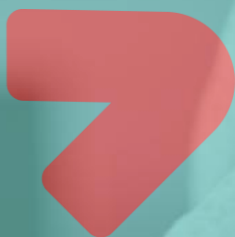
Politique d'octroi des dons

Adoptée en 2025 et révisée en 2026



Fondation
de la FMSQ

Engagée pour
la proche aideance





Politique d'octroi des dons

Positionnement

Notre engagement envers les personnes proches aidantes

La Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (la Fondation) soutient des projets structurants et innovants qui améliorent la qualité de vie des personnes proches aidantes (PPA) du Québec et favorisent leur intégration dans le réseau de la santé.

Nos partenariats visent à :

- ✓ Renforcer la triade médecin spécialiste – patient – PPA.
- ✓ Encourager l'innovation et l'expérimentation sociale en proche aidance.
- ✓ Assurer un impact mesurable et structurant sur les soins et services offerts aux PPA.
- ✓ Favoriser la reconnaissance des PPA dans la société et le système de santé

Mission, vision et valeurs de la Fondation

Mission

Promouvoir la santé en :

- Appuyant des projets novateurs et structurants qui permettent de renforcer la triade médecin spécialiste – patient – personne proche aidante ;
- Utilisant l'expertise des médecins spécialistes pour avoir un impact social structurant sur le réseau de la santé et d'en améliorer l'accès.

Vision

Être un acteur clé dans l'amélioration de l'accès aux soins et au soutien offert aux personnes proches aidantes du Québec et à leur(s) personne(s) aidée(s), en influençant positivement les politiques publiques et les pratiques en santé dans toutes les étapes du continuum de soins.

Valeurs

- Collaboration : L'art de bâtir ensemble des réponses durables. C'est notre façon d'agir, notre levier d'impact réel qui irrigue notre culture pour en faire une stratégie d'intelligence collective.
- Respect : L'engagement envers la dignité des personnes proches aidantes, envers l'équité des rôles dans le soin, envers la reconnaissance de chacun dans sa juste valeur.
- Excellence : La culture de rigueur doublée d'une exigence de qualité dans toutes les sphères d'activités de la Fondation.





- **Courage** : La capacité d’oser, de sortir des sentiers battus du réseau de la santé pour proposer des solutions nouvelles, adaptées, parfois disruptives.
- **Créativité** : La force d’innovation sociale au service de la communauté et des équipes de soins.
- **Loyauté** : L’engagement de fidélité envers ses membres, ses partenaires et les personnes proches aidantes, ainsi qu’envers ses valeurs sociales de solidarité.

La triade médecin spécialiste – patient – PPA

La Fondation place la triade médecin spécialiste – patient – personne proche aidante (PPA) au cœur de son positionnement et reconnaît l’importance d’intégrer les PPA à l’équipe de soins.

À ce titre, elle contribue activement à créer des conditions favorables à la collaboration entre les différents acteurs et peut faciliter les liens avec les médecins spécialistes.

Dans cette perspective, **les projets soutenus doivent contribuer, en tout ou en partie, à renforcer cette triade.**





Les trois piliers de notre pratique philanthropiques

La Fondation intervient en soutien et en complémentarité des actions gouvernementales, sans s'y substituer.

Elle appuie, par le financement et la collaboration, des initiatives qui s'inscrivent dans au moins l'un des trois axes prioritaires suivants, alignés avec sa mission :

1. Reconnaissance des personnes proches aidantes

- Sensibilisation du public et des institutions à leur rôle essentiel et aux besoins qui s'y rattachent.
- Amélioration de la reconnaissance de leurs savoirs expérientiels et de leurs besoins dans l'accès et le parcours de soins.
- Soutien au développement de politiques publiques pour leur reconnaissance officielle (ex. : crédits d'impôt, congés sociaux).

La Fondation conçoit la reconnaissance dans un sens large : elle commence par l'auto-reconnaissance et se déploie à travers toutes les sphères, des professionnels de la santé et du communautaire au grand public, en passant par les instances gouvernementales et les employeurs.

2. Formation et renforcement des capacités

- Développement de formations. Celles-ci peuvent s'adresser aux PPA, aux membres des équipes de soins et de services, ainsi qu'au personnel des organismes communautaires.
- Partage des meilleures pratiques et des outils pour mieux soutenir les PPA et les équipes de soins.
- Soutien aux projets de développement, de synergies et mutualisation des ressources.
- Encourager les collaborations intersectorielles pour tester de nouvelles approches.

3. Accès à l'information et aux ressources

- Création et diffusion d'outils pratiques pour orienter les PPA vers les services disponibles. Par exemple : développement de plateformes numériques et téléphoniques d'accompagnement.
- Facilitation de l'accès aux services existants et émergents.
- Production et déploiement de ressources d'informations dans l'écosystème





Les organismes et projets soutenus

Qui peut soumettre un projet ?

Les organismes admissibles sont :

- Organismes à but non lucratif et de bienfaisance
- Donataire non gouvernemental, reconnu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (inscrit à l'Agence de Revenu du Canada) et dont le siège social se situe au Québec.

Les projets doivent :

- Être en lien direct avec la mission et la vision de la Fondation.
- Se dérouler entièrement au Québec.
- Présenter un plan financier structuré et crédible, reposant sur un budget clair, réaliste et cohérent avec les activités proposées.
- Démontrer une stratégie de financement diversifiée et une perspective de pérennisation financière.

La Fondation peut soutenir un même organisme à plus d'une reprise, sous réserve de certaines conditions. Aucun nouveau projet ne peut être soumis tant qu'un projet financé est en cours, sauf si celui-ci se termine avant l'octroi des prochains soutiens. Une nouvelle demande ne peut viser la simple poursuite d'un projet déjà financé ; elle doit plutôt porter sur une phase ultérieure, comme un déploiement ou une mise à l'échelle.





Les projets et dépenses non admissibles

La Fondation ne soutient pas les projets ou dépenses suivantes¹ :

- Financement des organismes à la mission, financement de base, permanent ou récurrent : salaires et dépenses liées à l'administration de l'organisme, frais de bureau ou de gestion. Seuls certains frais administratifs liés directement au projet pourront être acceptés (pour un maximum de 20% de l'enveloppe du projet) ;
- Fonds de roulement, de réserve ou de prévoyance ;
- Mise de fonds pour achat immobilier ; hypothèque ; caution sur emprunt ; assurances ; taxes ; loyer ;
- Achat d'équipements et fournitures de bureau, de logiciels, de denrées alimentaires, de fournitures scolaires, etc. ;
- Frais pour la participation à un atelier, un congrès ou un colloque ; Frais pour publication de résultats scientifiques (articles, colloque, brochure, etc.) (les frais de communication isolés) ;
- Campagnes de financement et collectes de fonds ;
- Bourses d'études ;
- Activités politiques à caractère partisan ou religieuse ;
- Les projets d'organisations à but lucratif ; les projets provenant directement d'institutions universitaires, de centres hospitaliers ou de fondations hospitalières² ; les projets de particuliers.

¹ Certaines dépenses justifiées dans le cadre d'un projet pourraient être acceptées.

² Les projets peuvent être déposés en collaboration avec un centre universitaire ou de santé, et utiliser leur numéro d'enregistrement à l'Agence de Revenu du Canada pour faciliter le processus, mais ne peuvent financer directement des projets courants ou menés par ces institutions.





Les critères de sélection

Les projets sont appréciés selon une grille d'analyse pondérée, sur les critères suivants :

1. **L'ancrage communautaire et le maillage avec l'écosystème local** : Mobilisation d'acteurs locaux et création de partenariats stratégiques
2. **La faisabilité du projet** : Capacité de l'organisme à concevoir et réaliser le projet : personnel et expert compétent, taille et maturité de l'organisation, saine gestion des finances, etc.
3. **L'impact** : Clarté des résultats visés, incluant des objectifs mesurables, des indicateurs concrets ainsi que des mécanismes de suivi.
4. **Le caractère innovant** : Solutions nouvelles ou optimisation des structures et des processus existants (technologique, pratique, organisationnel).
5. **Le potentiel de structuration et de transformation des pratiques** : Vise des changements durables et/ou systémiques dans l'organisation des soins et services, dans les pratiques, dans la formation et la gestion de l'information et dans l'utilisation d'outils et de technologies.
6. **La réplicabilité et/ou la mise à l'échelle** : Potentiel d'expansion dans d'autres régions ou contextes ou possibilité de transmission à d'autres départements ou organisations.

Les critères additionnels :

- **Intégration de la triade médecin spécialiste – patient – personne proche aidante** (la Fondation peut vous soutenir dans cette démarche)
- **Complémentarité clinique et régionale** : Le comité favorisera une représentation équitable dans les différentes régions administratives du Québec, ainsi qu'une couverture des différents enjeux cliniques et disciplines médicales, dans un objectif de couverture globale du système de santé.
- **Intégration des outils technologiques au service des personnes vieillissantes** : les projets intégrant cette dimension pourraient bénéficier d'un **cofinancement avec MEDTEQ+** (dans le cadre du programme EnvisAGE) : la Fondation se réserve le droit de partager le dossier de demande de soutien pour les projets intégrant spécifiquement cette dimension.





Les différents types de soutien

Deux types de projets peuvent être soumis à la Fondation :

1. **Projets de court terme (environ 1 an)** : Développement de nouvelles initiatives, de projets pilotes ou d'interventions ponctuelles.

Exemples de budgets estimés :

- Petits projets : 15 000 \$ – 50 000 \$
- Projets intermédiaires : 50 000 \$ – 100 000 \$
- Projets d'envergure : 100 000 \$ – 150 000 \$

Exemple type de projet :

- Création d'une trajectoire d'usagers pour PPA dans une clinique de la mémoire afin d'y intégrer les services adéquats selon les besoins recensés, avant, pendant et après le passage de l'aidé et de son proche.
- Création d'une formation destinée au personnel ou aux directions d'organismes et ayant pour objectif de les outiller face à un besoin précis.

2. **Projets de long terme (de 2 à 3 ans)** : Développement de projet d'envergure, mise à l'échelle ou développement provincial et implantation durable d'un projet éprouvé.

Exemples de budgets estimés :

- Projets intermédiaires : jusqu'à 300 000 \$ (100 000 \$ par an)
- Projets d'envergure : jusqu'à 500 000 \$ (167 000 \$ par an)

Exemple type de projet :

- Création d'un outil numérique destiné à informer les personnes proches aidantes des ressources disponibles en temps réel et géolocalisé.
- Mise à l'échelle et déploiement national d'une formation destinée aux PPA dans l'accompagnement d'une personne atteinte d'un trouble du spectre de l'autisme.

La Fondation est ouverte au soutien des études de faisabilité, ainsi qu'aux projets culturels, sous réserve de leur adéquation aux critères.

De manière exceptionnelle, la Fondation peut également soutenir des initiatives à plus court terme, telles que des tables de concertation ou des événements, à condition qu'elles soient alignées avec sa mission et respectent les critères de la présente politique. Seules ces demandes peuvent être soumises en dehors de l'appel annuel à projets par courriel à fondation@fmsq.org.





Fonctionnement des appels à projets

Processus de dépôt de candidature :

- Un appel à projet a lieu chaque année.
- Toutes les informations sur les dates d'ouverture de l'appel se trouvent sur <https://fondationfmsq.org/soumettre-un-projet/>
- Les candidatures doivent être déposées sur <https://ffmsq.eudonet.com/>
- L'équipe de la Fondation peut être jointe par courriel à l'adresse fondation@fmsq.org pour toute question ou accompagnement dans les démarches.

Processus de sélection :

- Les demandes sont évaluées rigoureusement par un comité d'analyse selon des critères de sélection.
- La sélection finale est faite par le conseil d'administration de la Fondation.
- La Fondation revient vers l'organisme, au besoin, pour suggérer des adaptations au projet basé sur ses expériences, son expertise et ses connexions. Par exemple, la collaboration ou la mutualisation des forces et des ressources avec un autre organisme ou l'ajout d'une étude de faisabilité avant l'engagement complète des sommes.
- Suivi et transparence : afin d'assurer une saine gestion des fonds et de la viabilité des initiatives soutenues, les organismes récipiendaires doivent fournir des rapports de redditions de compte selon l'entente établie avec la Fondation. (ex. : rapport d'impact et bilans financiers).





Au-delà du financement : un partenaire

La Fondation souhaite inscrire son action dans une approche de partenariat, en allant au-delà du simple soutien financier. Elle ambitionne ainsi de jouer un rôle actif dans le développement et le rayonnement des initiatives porteuses pour le soutien des PPA (qu'elles soient financièrement soutenues ou non).

À ce titre, elle peut intervenir de différentes façons :

- Valorisation des projets et des expertises communautaires
En mettant en lumière les initiatives soutenues à travers des activités de communication telles que des témoignages, des études de cas ou des campagnes de visibilité.
- Mise en relation et mobilisation des acteurs de l'écosystème
En facilitant les liens entre milieux communautaire, médical, institutionnel et privé, ainsi qu'avec des partenaires clés et bailleurs de fonds.
- Voix et plaidoyer en proche aidance
En agissant comme porte-parole pour sensibiliser aux enjeux liés à la proche aidance et contribuer à leur reconnaissance.

